

**DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE DE L'INDEMNITÉ DE
CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (ICR)**

à adresser complétée et signée à l'adresse suivante :

voy-expat.aefe@diplomatie.gouv.fr

Nom d'usage et **pays d'affection** à préciser impérativement dans « Objet du message ».

MOTIF DE LA DEMANDE DU VERSEMENT DU SOLDE DE L'ICR :

NOM D'USAGE ET PRÉNOM :

MATRICULE AEFE :

ADRESSE PERSONNELLE
COMPLÈTE EN FRANCE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE MÉL. :

ANCIENNE SITUATION :

DERNIER EMPLOYEUR :

POSITION ADMINISTRATIVE :

FONCTION :

DERNIER ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

SITUATION ACTUELLE :

NOUVEL EMPLOYEUR :

POSITION ADMINISTRATIVE :

FONCTION :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

Je demande que l'AEFE se libère de la somme à laquelle je peux prétendre en application de la réglementation en vigueur, en faisant porter son montant à mon compte bancaire dont les références figurent sur le **relevé de coordonnées bancaires que je joins à la présente demande.**

Signature du demandeur
ou de la demandeuse

Fait à

le

CONDITIONS À REMPLIR POUR OBTENIR LE VERSEMENT DU SOLDE

- Le dossier doit être présenté dans un délai de 6 mois suivant la date de prise ou la cessation de fonction.
- Le montant des dépenses doit atteindre les deux tiers du total de l'indemnité de changement de résidence (80 % + 20 %).
- Le dossier ainsi que toutes les pièces justificatives doivent être transmises par courriel à l'adresse voy-expat.aefe@diplomatie.gouv.fr au format « PDF ».

Liste de **toutes** les pièces indispensables à la prise en compte de vos droits et à joindre obligatoirement à votre demande

- **Facture originale et acquittée du transporteur** (mention acquittée, accompagnée du cachet et de la signature du transporteur) ;
- **Lettre de voiture internationale** (transport routier ou par voie ferrée) **ou lettre de transport aérien ou document douanier attestant la réalité du transport ou connaissance maritime à demander auprès du transitaire.**
- **Relevé d'identité bancaire** (impératif).

Attention, tous les justificatifs établis en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en langue française.

Formulaire de demande de versement de l'indemnité
de changement de résidence

« En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que l'AEFE en sa qualité de Responsable de Traitement et en sa qualité d'employeur collecte des données vous concernant à des fins de gestion financière.

La base légale du traitement est le contrat de travail. Vos données seront strictement réservées à la Direction des Ressources Humaines de l'AEFE qu'elle conserve aux archives courantes jusqu'à 5 ans après la date de fin de votre contrat, puis aux archives intermédiaires jusqu'à votre départ à la retraite (durée d'utilisation administrative en respect des obligations légales). En cas de demande de remboursement de frais, de demande de versement de votre indemnité de résidence, vos données sont intégrées à notre logiciel de comptabilité et transmises au comptable public (DSFIPE) pour mise en place du paiement.

Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer à tout moment votre droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou de suppression auprès de notre Délégué à la protection des données (Data Protection Officer), à l'adresse suivante : dpo.aefe@diplomatie.gouv.fr ou auprès de la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Vous pourrez également vous opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes. »